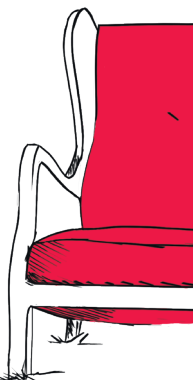


FICHE MÉMO

LIEUX DE SPECTACLES ET COLLECTIVITÉS :

QUELS MODES DE GESTION POUR
QUELLE VISION PARTAGÉE ?



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**



Fédération des Lieux
de Musiques Actuelles

MAI 2023

SOMMAIRE

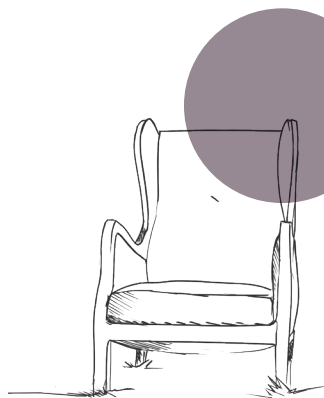
- 2 Les différents modes de gestion
- 4 Les enjeux de gestion d'un équipement culturel
- 6 Focus : lieux de musiques actuelles
- 7 Relations associations et collectivités territoriales

Régie directe, délégation de service public, régie personnalisée, EPCC, conventionnement avec une association ou une société coopérative d'intérêt collectif... Comment se tissent et s'organisent les relations entre les lieux de spectacle et leurs collectivités d'implantation ?

Les modes de portage entre les porteurs de projet de lieu et les collectivités publiques se traduisent en différents modes de gestion qui révèlent des visions et des attentes différentes, des manières diverses d'envisager l'action publique culturelle sur un territoire.

Comment renforcer une vision partagée entre équipes de lieux, élus des collectivités et parfois services de l'Etat, dans la mise en œuvre de projets d'intérêt général ?

Dans cette fiche Mémo, sélection de ressources pour comprendre les différents modes de gestion possibles des équipements culturels et la relation entre les collectivités territoriales et les équipes des lieux.



Plusieurs modes de gestion sont possibles pour les équipements culturels. Tour d'horizon.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EPA, EPIC)

ARTCENA // Avril 2019

Dans le secteur culturel, comme dans tous les autres, les établissements publics présentent soit un caractère administratif (EPA) soit un caractère industriel et commercial (EPIC).

→ Lire le dossier

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC)

ARTCENA // Avril 2019

Destiné à favoriser la coopération et un meilleur partenariat entre les collectivités territoriales, leurs groupements et l'État pour gérer des activités culturelles, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) a été instauré par la loi du 4 janvier 2002 puis modifié par la loi du 22 juin 2006.

→ Lire le dossier

LA GESTION D'UNE RÉGIE CULTURELLE DIRECTE : LE GUIDE DE BORD DE LA GESTION CULTURELLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE TERRITORIALE

Olivier Crouzet // M Médias, 2019

Quels sont les différents types de gestion de des activités culturelles locales ? Que faut-il savoir sur les établissements recevant du public ? Comment bien gérer une régie ? Comment appréhender les ressources humaines ? Comment maîtriser les aspects financiers et comptables et garantir une bonne gestion administrative ? Cet ouvrage veut offrir une approche sereine du fonctionnement administratif d'un service culturel d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Tous les aspects des services culturels et de la régie culturelle sont abordés.

→ Voir le sommaire

MODE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS : LE CHOIX D'UNE STRUCTURE JURIDIQUES AU SERVICE D'UN PROJET TERRITORIAL

Éric Baron // PUG, 2013

Depuis ces dix dernières années les choses ont fondamentalement évolué et c'est dorénavant avec un paysage juridique plus large qu'il faut compter. Les collectivités territoriales conçoivent aujourd'hui leurs partenariats en intégrant des formes de gestion publique directe ou partagée, des formes de gestion déléguée, ou de gestion mixte privée-public, ou sous forme de conventions ou de contrats et en s'appuyant sur une panoplie d'outils juridiques diversifiés : SEM, GIPC, SARL, associations, régies, SCIC, SCOP, fondations... Par ailleurs, la procédure de délégation de service public, le nouveau code des marchés publics, les modifications des régimes fiscaux ou sociaux et les nouvelles règles de l'intercommunalité encadrent de manière évolutive ce secteur qui occupe une place croissante dans la gestion publique.

La création en janvier 2002 d'un nouvel outil longtemps attendu - l'établissement public de coopération culturelle - EPCC - qui consacre un partenariat inédit entre les collectivités territoriales entre elles ou avec l'État, contribue à structurer ce secteur qui fut longtemps considéré comme expérimental et au poids symbolique élevé.

→ Voir le sommaire

AUTRES MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Collectivités locales.gouv.fr

Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider :

- soit de gérer directement le service ;
- soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une concession ou délégation de service public.

→ Lire l'article

SITE WEB DÉDIÉ AUX EPCC

Culture EPCC : site du Comité national de liaison des EPCC

Sa vocation est d'échanger, de confronter et de partager les expériences, en particulier avec les collectivités territoriales. Sa configuration interdisciplinaire (tous les secteurs culturels et artistiques y sont présents) facilite la mise en commun des réflexions autour d'une question centrale : le service public de la culture et la coopération.

→ <http://www.culture-epcc.fr/>

Gérer un équipement culturel est complexe, les enjeux et risques sont importants ainsi que les aspects juridiques et financiers. sélection de ressources pour en comprendre tous les enjeux.

DU RISQUE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DANS LE SECTEUR CULTUREL

La Gazette des Communes // 23 novembre 2020

Mal préparée et mal contrôlée, une délégation de service public (DSP) peut tourner au fiasco. Professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur d'Option Culture, Jean-Michel Tobelem, spécialiste de la gestion des équipements culturels, explique quelle réflexion engager avant d'opter, ou pas, pour une DSP.

→ Lire l'article

CONFIER DES LIEUX CULTURELS À DES ACTEURS PRIVÉS, UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

La Gazette des Communes // 1^{er} octobre 2020

Présentée par certains élus comme la panacée pour gérer des équipements culturels d'envergure, le recours à des prestataires privés peut tourner au fiasco. A partir d'exemples récents, les deux universitaires Jean-Michel Tobelem (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Thomas Hélie (Université de Reims Champagne-Ardenne-URCA) expliquent pourquoi.

→ Lire l'article

QU'EST-CE QU'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL STRUCTURANT ?

Jean-Michel Tobelem et Fabrice Thuriot // Revue Marketing Territorial n° 2. Hiver 2019

La recherche s'est opérée sur trois niveaux pour parvenir à une définition de la notion « d'effet structurant » ou de « fonction structurante » des équipements et des événements culturels : nature des activités, conditions territoriales et modalités techniques. À cette fin, une approche exploratoire a tout d'abord été menée concernant la notion d'« équipement culturel structurant », un terme fréquemment utilisé sans référence à des caractéristiques précises. Les cas étudiés l'ont été en relation avec le ministère de la Culture et de la Communication, initiateur de cette recherche. Les critères ont été la diversité des entités considérées, la diversité des régions concernés, la diversité des statuts juridiques et bien sûr la diversité des domaines culturels concernés. En définitive, on peut distinguer ce qui relève des impacts produits par une

activité culturelle de ce qui relève de l'effet structurant qu'elle peut produire en direction de son territoire ou d'un ensemble d'acteurs, quels que soient sa taille, son intensité ou son rayonnement.

→ Lire l'article

MODES DE GESTION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL : LES BONNES QUESTIONS, LES BONS RÉFLEXES

Aël Tressard, Laurent Marchais, Yves Schwarzbach // Éditions Territorial, 2015

Qu'il s'agisse de préfigurer un équipement en projet, de gérer, d'auditer ou d'évaluer un équipement en activité, l'objectif de ce Dossier d'experts est d'apporter au lecteur, élu(e) à la culture, directeur/trice des affaires culturelles, responsable d'un établissement, les clés de compréhension des enjeux et des risques, les bases juridiques et financières permettant non seulement de maîtriser la gestion quotidienne des équipements culturels locaux, mais aussi de mener à bien le choix du meilleur mode de gestion, sur la base d'expériences et de meilleures pratiques recueillies auprès de professionnels de terrain. Au-delà de la nécessaire rationalisation et de l'optimisation budgétaire, le but de cet ouvrage est d'abord de faire du mode de gestion d'un équipement un atout pour porter son projet artistique et culturel dans les meilleures conditions. L'approche transversale et opérationnelle du sujet, qui constitue la spécificité de cet ouvrage, permet de se poser les bonnes questions et d'acquiescer les bons réflexes.

→ Lire le sommaire

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Atlas IGD // 2019

Fidèle à sa vocation d'observatoire des services publics qui constitue l'un de ses missions, l'Institut de la Gestion Déléguée a souhaité en effet il y a 6 ans, en partenariat avec Axe Image, entamer la publication d'une cartographie des modes de gestion de 13 grands services publics locaux.

Au fil des éditions, l'échantillon étudié s'est élargi pour compter en 2019 plus de 220 collectivités du territoire.

→ <https://atlas.fondation-igd.org/services/gestion-des-equipements-culturels>

FOCUS : LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

Quelques ressources sur les relations spécifiques entre les lieux de musiques actuelles et les collectivités. Ces relations ont donné lieu à beaucoup d'études ou groupes de travail.

SMAC : QUEL MODÈLE DE GESTION CHOISIR ?

Culture Matin // 1^{er} mars 2022

DSP, régie directe, convention de partenariat... Les Smac fonctionnent selon des modes de gestion différents selon les époques et les territoires, selon les villes et agglomérations... et selon les choix de ses équipes. Aurélie Hannedouche du Syndicat des Musiques Actuelles et Philippe Berthelot, consultant en cours de travail sur une étude commandée par la Fedelima et le RIF, décrivent ces différents modèles et leur évolution.

→ Voir l'article

LE LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES

Opale, Fédélima // 2018

Quelle diversité d'activités musiques actuelles pour quel lieu ? Descriptifs, modèles économiques, statuts, moyens matériels, RH, cadre législatif, besoins d'accompagnements, etc.

→ Lire la publication

LES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES GÉRÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Fédélima // 2018

Les établissements publics locaux (EPL) sont confrontés à l'absence de références et d'expériences communes dans la gestion de lieux de musiques actuelles et de textes réglementaires suffisamment clairs encadrant ces modes de gestion.

Les zones de flou et les non-dits du Code général des collectivités territoriales (CGCT) laissent le champ libre aux interprétations arbitraires des collectivités de tutelle et des agents comptables publics. Face à ces constats, un groupe de travail s'est constitué au sein de la FEDELIMA et a souhaité mettre en œuvre une étude approfondie d'ordre juridique et de gestion, l'objectif étant de pouvoir formaliser un cadre des usages communs aux EPL.

→ Lire la publication

Les relations entre les associations et les collectivités territoriales peuvent revêtir trois formes, elles peuvent être interlocutrices, auxiliaires ou substituts. Ces relations sont encadrées par de multiples textes réglementaires, elles peuvent être parfois sources de conflits.

GUIDE DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET FINANCEURS PUBLICS : UNE ILLUSTRATION PAR LA CULTURE

AlcyConseil avec les contributions d'Opale/CRDLA Culture, de l'Ufisc, du CAC et du RTES // 2017

Quelles nouvelles relations et coopérations entre associations et puissance publique ces textes réglementaires proposent-ils ? Comment s'appliquent et sont transposées les nouvelles règles européennes sur le territoire national ? Quelles conséquences pour les acteurs associatifs ? Quels nouveaux outils à la disposition des collectivités territoriales pour coconstruire les politiques publiques avec les acteurs associatifs ?

Ce guide juridique recense et clarifie les nouvelles relations et modes de coopération entre les pouvoirs publics et les associations.

→ Voir la publication

PARCOURS ET DÉFIS DES ÉLU·E·S À LA CULTURE AUJOURD'HUI

Jean-Pierre Saez, Emmanuel Wallon (dir.)// Observatoire des politiques culturelles, 2022

La place et la fonction de l'élu·e ont profondément évolué, sous l'effet des réformes et des mutations qui affectent la société et le monde culturel. En quoi consiste leur charge aujourd'hui ? Quelles spécificités selon la taille et le contour de la collectivité ? Quelle marge de décision ? Quelles convictions animent les élu·es ? À quel point ce mandat bouleverse-t-il leur vie personnelle et professionnelle ? Cette enquête inédite met en lumière combien la fonction est décisive dans la fabrique des politiques culturelles publiques.

→ Lire l'étude

FAQ : LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

NPS Consulting, Fédélima // 2020

Cette foire aux questions réunit les questions les plus souvent posées par les adhérents de la Fédélima sur les relations avec leurs partenaires.

→ Consulter la FAQ

RESSOURCES

Quelques ressources pour s'informer et nourrir sa réflexion.

LETTRE DE L'ADMIN

Veille sur l'actualité sociale, juridique et fiscale du spectacle vivant. Parution 4 fois par an.

S'inscrire à la newsletter

WEBINAIRE

RSO, pourquoi et comment mettre en oeuvre cette démarche dans les structures artistiques et culturelles ?

Quels sont les impacts économiques, sociaux et environnementaux de son activité sur la société et sur le territoire ? Dans ce webinaire, échanges sur les outils de la RSO, qui permettent de réfléchir différemment les relations et interactions avec ses équipes, ses partenaires, ses publics, son territoire. Ils peuvent également s'inscrire dans une démarche d'amélioration pour prendre conscience de ses impacts négatifs et s'engager dans une transformation vertueuse.

À visionner

Toutes les ressources de l'agence :

<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/>

MAI 2023

MODES DE GESTION DES LIEUX DE SPECTACLE

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   